



# Appel à Artistes

## Appel d'Air, l'art contemporain à Arras

*Appel d'Air* est la biennale d'art contemporain d'Arras. Depuis 2014, Appel d'Air invite des artistes à s'approprier l'espace urbain. Elle est organisée par les jeunes commissaires du master Expographie-Muséographie de l'Université d'Artois. La sixième édition du festival se déroulera les **22, 23 et 24 mars 2024**.

Inscrit dans le projet culturel de la ville d'Arras depuis 2016, cet événement artistique et culturel propose de s'installer dans le quartier Centre : ses rues, ses places, ses cours, ses jardins...

Cet événement a pour ambition de développer la visibilité de la création contemporaine et d'y sensibiliser les habitant·e·s : il s'adresse aux amateur·rice·s d'art contemporain, aux familles, scolaires et étudiant·e·s, aux Arrageois·e·s et habitant·e·s des villes voisines comme aux visiteur·se·s de passage. Arras est une ville attractive pour les touristes grâce à la richesse du patrimoine bâti, ce qui en fait aussi un terrain de jeu fertile pour les artistes.

La biennale *Appel d'Air* se veut interdisciplinaire et ouvre sa sélection à tous types de médias et pratiques. Ainsi, toutes propositions de plasticien·ne, peintre, graffeur·se, sculpteur·rice, photographe, vidéaste, comédien·ne, compositeur·rice, musicien·ne, danseur·se, écrivain·e... sont accueillies. L'appel à artistes s'adresse aux artistes professionnel·le·s autant qu'à la jeune création : les étudiant·e·s en école d'art sont les bienvenu·e·s. La participation est ouverte tant aux artistes locaux·ales qu'issu·e·s de l'euro-région. en particulier des pays limitrophes, comme une invitation à passer la frontière, ce qui fait sens avec la thématique précise de cette sixième édition. Il est envisagé de retenir 10 projets artistiques (individuels ou collectifs).



## Une thématique : le déplacement

La sixième édition d'*Appel d'Air* amène à penser la notion de déplacement dans leur diversité : mouvements intellectuels, corporels, géographiques, individuels ou collectifs. Vélo, rollers, skate, train, machine volante, ou à pied, les artistes pourront réfléchir aux différents moyens de se déplacer, existants ou imaginaires. Voler, ramper, sautiller, les êtres humains ne sont pas les seuls à se déplacer et la circulation d'autres espèces peut aussi être questionnée en milieu urbain.

Le déplacement nous invite à mieux connaître et appréhender notre territoire. André Leroi-Gourhan, ethnologue et historien, explique que c'est par la marche que les territoires sont nés, et inversement. Le chemin, c'est la première forme d'habitation du territoire. La civilisation s'est faite par la marche, puis grâce à d'autres moyens de déplacement, ce qui a permis et permet encore de créer des parcours et frontières. La ligne est la trace de cet usage. Les artistes pourront donc aussi s'intéresser à la question de la géographie et de la cartographie.

Cette idée implique une dimension politique forte puisque se réapproprier les lieux qu'on habite est un enjeu important, pour se sentir acteurs et actrices des lieux de vie, sortir d'un repli. Nous avons moins besoin de sortir : tout ce qui se consomme peut arriver à notre porte sans avoir besoin de mettre le pied dehors. Il faut repenser notre rapport à l'habiter et au vivre-ensemble. Le dehors est un espace dilaté, ouvert que nous souhaitons inviter à redécouvrir.

Le déplacement permet, par le corps en mouvement, de se réapproprier le territoire. Se déplacer est extrêmement sensoriel, engage des dimensions tactile, kinesthésique ou proprioceptive ; des odeurs, sons, volumes ou encore des variations de lumière. (voir DAVILA Thierry, *Marcher, créer - Déplacements, flâneries, dérives dans l'art de la fin du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Du Regard, 2007.)

Se déplacer influence aussi l'esprit. Marcher modifie notre manière de penser, le corps au diapason de la pensée. Marcher mobilise une mémoire spatiale tout en ouvrant à un ailleurs.

Afin de nourrir des pistes de réflexions, des témoignages d'habitant·e·s à propos de leur rapport à leur déplacement dans Arras sont collectés et disponibles sur le site internet de la biennale. D'autres ressources (bibliographie, cartes, témoignages) réunies lors des éditions précédentes sont d'ores et déjà consultables sur le site:

<https://www.biennaleappeldair.fr/ressources-1>

Les artistes sont aussi invité·e·s à créer dans le cadre spécifique d'Arras. En s'inspirant de l'histoire singulière de la ville et de son paysage urbain, les artistes renouvelleront le parcours quotidien des habitant·e·s de jour comme de nuit. Un onglet ressources comprenant un dossier de recherches et d'archives sur la ville, une veille artistique, une bibliographie et des plans est disponible sur notre site internet pour aider les artistes à mieux comprendre Arras et leur donner des sources d'inspiration. Le mouvement artistique se veut commun et embarquera les Arrageois·e·s dans une déambulation au cœur des rues et jardins d'Arras.





## Une dynamique de co-construction

*Appel d'Air* valorise les productions artistiques s'inscrivant dans le territoire arrageois et créant du lien avec les acteurs qui le constituent. Collectifs et associations, étudiant·e·s, apprenti·e·s en métiers du bâtiment et du patrimoine (Lycée Jacques Le Caron), centres sociaux et institutions culturelles sont autant de partenariats mis en place en vue d'une co-construction des œuvres. Chaque co-construction prendra la forme d'un partenariat entre un·e artiste, un mécénat de compétences et un groupe d'arrageois.es.

Une résidence est prévue en octobre afin de permettre une immersion sur le territoire, de voir les lieux d'implantation possibles pour les œuvres de la biennale et de rencontrer ces partenaires qui pourront les accompagner éventuellement sur leur projet.

## Un parcours urbain


L'implantation de la biennale dans l'espace urbain est née d'une double volonté : d'une part, celle d'une ouverture aux publics la plus large possible et, d'autre part, celle de questionner le territoire sur lequel les œuvres se déploient et de proposer un contexte de mise en espace unique. L'interaction de l'œuvre avec son espace d'exposition est sujet à réflexion et expérimentation. Ce choix d'investir l'espace urbain impose cependant des contraintes techniques : une résistance de l'œuvre aux intempéries ou au contraire le parti-pris de son usure. Il est néanmoins envisageable d'exposer, en écho à une installation in situ, un nombre limité d'œuvres plus fragiles ou à forte maintenance technique multimédia en intérieur, dans les salles de l'Hôtel de Guînes par exemple.

## Conditions financières

La rémunération par proposition artistique est fixée à 500 euros, coûts de production compris. De plus, seront pris en charge les repas, le logement, le transport, tant pour les résidences que pour le temps de la biennale. Les artistes sont néanmoins libres d'engager, en parallèle, leurs propres démarches de recherche de mécènes susceptibles de les soutenir dans leur processus de création.

## Démarche éthique

*Appel d'Air* a rédigé une charte établissant la ligne éthique que souhaite respecter la biennale (<https://www.biennaleappeldair.fr/copie-de-charte-%C3%A9thique>). Ainsi, seront favorisées les propositions adoptant une démarche éco-responsable dans le processus de création et le choix de matériaux. La biennale *Appel d'Air* se pense aussi comme un projet inclusif grâce à des supports de médiation adaptés et accessibles au plus grand nombre.



## Résidences

Dans le but de s'imprégner du territoire arrageois, de rencontrer les habitants ressources de la ville ainsi que les partenaires de production et les mécènes de compétences, un premier temps de résidence est prévu les **12, 13 et 14 octobre 2023**. Un second temps de création, à déterminer selon les besoins de chaque artiste, est envisageable en janvier 2024.

Pour répondre à l'appel à artistes, merci d'envoyer en un seul et même document **PDF** une note d'intention (avec photo, croquis ou visuels éventuels pour préciser votre projet), votre **CV et votre portfolio** à **[appeldair6@gmail.com](mailto:appeldair6@gmail.com)**. Les critères de sélection sont basés sur la pertinence de l'œuvre en lien avec le projet et sa faisabilité.

Le site internet de la biennale Appel d'Air : [www.biennaleappeldair.fr](http://www.biennaleappeldair.fr)

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

## Calendrier

- Date limite de réponse à l'appel : **20 avril 2023**
- Décision du comité de sélection : **20 mai 2023**
- Résidences : **12, 13 et 14 octobre 2023 et janvier 2024**
- Achèvement des œuvres et montage : **19, 20 et 21 mars 2024**
- Vernissage : **21 mars 2024**
- Biennale : **22, 23, 24 mars 2024**
- Démontage : du dimanche **24 mars** (dès 17h) au lundi **25 mars 2024** (12h)

L'équipe *Appel d'Air*

